



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 15 décembre 2025 PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION et DU STATIONNEMENT Les gâtés

Le Maire d'Henrichemont,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route, notamment les articles R. 411-8 à R. 411-10 relatifs à la réglementation de la circulation,

Vu la demande formulée par Les déménageurs Bretons, concernant l'organisation d'un déménagement au 26 les gâtés, HENRICHEMONT

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens durant l'opération du déménagement,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement aux gâtés,

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation des véhicules est interdite (sauf riverains) aux gâtés, le 31 décembre 2025 de 8h à 18h, à l'occasion du déménagement de Mr et Mme JOURDAN Jacques

Article 2 : Le stationnement est interdit devant et en face le 26 les gâtés, sauf pour les véhicules affectés au déménagement.

Article 3: Une signalisation appropriée sera mise à disposition et devra être mise en place par les soins de l'entreprise, en conformité avec les règles en vigueur.

Article 4 : Les services de gendarmerie et Mr le Maire sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux concernés.

Le Maire,
Gilles BUREAU

Publié sur le site internet de la commune le 18-12-2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20251215-2025_93-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 18/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

